

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 96/6e L rendant exécutoire la délibération n° 96/6 L du 11 août 1964 de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits du budget du service local, exercice 1964.

n° 96/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1964

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

portant ouverture de credits au buaget local, exercice 1964 : La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 juillet 1964 : A adopté dans sa séance du 11 août 1964 la délibération dont la teneur suit : Sont ouverts au budget du service local, pour l'exercice 1964, les crédits suivants :

Chapitre 14-4 — « Personnel » 362.520

Chapitre 15-4 — «Frais de recensement. — Matériel »1.365.000 To-

tal.....1.727.570 Ces credits supplémentaires seront gagés par un prélevement Correspondant sur la caisse de reserve, au

chapitre 19.

Le Président de la Commission de l'Assemblée Territoriale, HASSAN MOHAMMED MOYALE. Le Secrétaire de la Commission de l'Assemblée Territoriale, IBRAHIM AHMED BOURALE.